

Outil d'analyse des goulots d'étranglement dans le secteur WASH à l'aide de l'outil WASH – BAT.

Atelier de Gitega, Burundi – du 25 au 28 mars 2014

Recommandations Secteur Eau Urbaine

1. Renforcer le fonctionnement de la coordination du secteur de l'eau en milieu urbain (Groupe Sectoriel Eau, Assainissement et Environnement (GSEAE)), en assurant la tenue régulière des réunions mensuelles, la participation effective de toutes les parties prenantes du secteur et la présidence du Groupe sectoriel au niveau le plus élevé possible ;
2. Assurer la tenue des revues annuelles et rendre disponibles les rapports au plus tard dans le premier trimestre de l'année afin que les principales recommandations puissent être prises en compte dans la nouvelle planification annuelle ;
3. Veiller à la prise en compte de l'équité (tenir compte des groupes les plus vulnérables et marginalisés y compris les groupes spécifiques comme les enfants à l'école) et du genre dans la planification la mise en œuvre des programmes de fourniture de l'eau en milieu urbain ;

Recommandations Secteur Eau Rurale

1. A l'endroit du gouvernement Burundais :

Appuyer politiquement et financièrement la gestion des infrastructures hydrauliques existantes en milieu rural (condition pour la mobilisation des fonds extérieurs)

2. A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers :

Accroître les investissements pour l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services d'eau potable y compris les couches vulnérables

Recommandations Secteur Assainissement Urbain

1. Faire de l'assainissement une priorité : que le gouvernement honore les engagements déjà faits
2. Planification conjointe (ministères chefs de file + ministères sectoriels + PTF et société civile) des actions à mener dans le secteur WASH.

Recommandations Secteur Assainissement Rural

1. Créer un cadre de concertation au niveau national, piloté par l'Etat (incluant les ministères sectoriels) et tous les PTF avec une portée stratégique (Plan d'investissement quinquennal). Profiter de cette instance pour revoir les attributions précises des différentes institutions en charge de l'assainissement. Prise en compte par cette instance du critère de l'équité pour la priorisation des actions.

2. Renforcer l'importance donnée à l'assainissement au sein des ministères concernés à travers la loi de finance.
3. Sur le plan technique, prioriser les actions vers la création de la demande d'assainissement à travers la communication pour le changement de comportement.